

MODIFICATION N° 2

datée du 6 août 2026

apportée au prospectus daté du 25 août 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1
datée du 31 mars 2026

(le « prospectus »)

à l'égard des parts de série L de chacun des :

FNB Fidelity Simplifié – Équilibre (FBAL)

FNB Fidelity Simplifié – Croissance (FGRO)

FNB Fidelity Simplifié – Conservateur (FCNS)

(les « FNB Fidelity »)

Le prospectus est modifié afin de corriger l'information sur la répartition stratégique approximative du FNB Fidelity Simplifié – Équilibre, du FNB Fidelity Simplifié – Croissance et du FNB Fidelity Simplifié – Conservateur (collectivement, les « FNB Fidelity »).

L'ensemble des expressions utilisées qui ne sont par ailleurs pas définies dans la présente modification n° 2 s'entendent au sens qui leur est respectivement attribué dans le prospectus.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS

Les modifications techniques devant être apportées au prospectus pour rendre compte de ces modifications sont présentées ci-après :

STRATÉGIES DE PLACEMENT

Le tableau intitulé « Les FNB Fidelity sous-jacents des FNB Fidelity d'actions régionales et des FNB Fidelity Simplifié », aux pages 76 et 77, figurant à la sous-section « Stratégies de placement des FNB Fidelity à gestion active », est supprimé dans son intégralité et remplacé par le tableau suivant afin de modifier l'information sur la répartition stratégique approximative des FNB Fidelity aux FNB indicier Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique et FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus :

	Frais de gestion	Frais d'administration	Répartition stratégique approximative								
			(Symbole boursier)								
			FCAM	FCCA	FCIN	FBAL	FGRO	FEQT	FCNS	FCIP	FFIX
FNB Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité	0,35 %	–	–	25 %	–	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %	1,21 %	–
FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité	0,35 %	–	25 %	–	–	7,16 %	10,06 %	11,81 %	4,83 %	2,43 %	–
FNB Fidelity Actions internationales à faible volatilité	0,45 %	–	–	–	25 %	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %	1,21 %	–

	Frais de gestion	Frais d'administration	Répartition stratégique approximative								
			(Symbole boursier)								
			FCAM	FCCA	FCIN	FBAL	FGRO	FEQT	FCNS	FCIP	FFIX
FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité	0,35 %	–	–	25 %	–	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %	1,21 %	–
FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité	0,35 %	–	25 %	–	–	7,16 %	10,06 %	11,81 %	4,83 %	2,43 %	–
FNB Fidelity Actions internationales de grande qualité	0,45 %	–	–	–	25 %	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %	1,21 %	–
FNB Fidelity Valeur Canada	0,35 %	–	–	25 %	–	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %	1,21 %	–
FNB Fidelity Valeur Amérique	0,35 %	–	25 %	–	–	7,16 %	10,06 %	11,81 %	4,83 %	2,43 %	–
FNB Fidelity Valeur internationale	0,45 %	–	–	–	25 %	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %	1,21 %	–
FNB Fidelity Momentum Canada	0,35 %	–	–	25 %	–	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %	1,21 %	–
FNB Fidelity Momentum Amérique	0,35 %	–	25 %	–	–	7,16 %	10,06 %	11,81 %	4,83 %	2,43 %	–
FNB Fidelity Momentum international	0,45 %	–	–	–	25 %	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %	1,21 %	–
FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique	0,25 %	–	–	–	–	27,44 %	10,19 %	–	41,58 %	55,72 %	70,00 %
FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus	0,50 %	–	–	–	–	4,90 %	1,82 %	–	7,43 %	9,95 %	12,50 %
Fonds Fidelity Revenu absolu – série FNB	0,55 %	0,075 %	–	–	–	4,90 %	1,82 %	–	7,43 %	9,95 %	12,50 %
FNB Fidelity Obligations américaines de base	0,30 %	–	–	–	–	1,96 %	0,73 %	–	2,97 %	3,98 %	5,00 %
Fonds Fidelity Potentiel mondial – série FNB	0,85 %	0,19 %	–	–	–	1,50 %	2,00 %	2,50 %	1,00 %	0,50 %	–
FNB Fidelity Avantage Bitcoin^{MD}	0,32 %	–	–	–	–	2,00 %	3,00 %	3,00 %	1,00 %	0,50 %	–

DROITS DE RÉOLUTION DU SOUSCRIPTEUR OU DE L'ACQUÉREUR **DES SANCTIONS CIVILES**

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres d'un fonds négocié en bourse. Dans plusieurs provinces et territoires du Canada, la législation en valeurs mobilières permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts, si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus.

Le gestionnaire a obtenu une dispense de l'obligation imposée par la législation en valeurs mobilières de joindre une attestation d'un preneur ferme au prospectus. En conséquence, le souscripteur ou l'acquéreur de parts des FNB Fidelity ne pourra invoquer l'inclusion d'une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus ou toute modification de celui-ci pour faire valoir les droits de résolution et les recours dont il aurait par ailleurs disposé à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait eu à signer une attestation du preneur ferme.

Pour obtenir plus d'information concernant les droits qui leur sont conférés, les souscripteurs ou acquéreurs se reporteront aux dispositions pertinentes de la législation en valeurs mobilières et aux décisions mentionnées précédemment et consulteront éventuellement un avocat.

**ATTESTATION DES FNB FIDELITY ET DU FIDUCIAIRE, DU GESTIONNAIRE
ET DU PROMOTEUR**

Date : 6 août 2026

Le prospectus daté du 25 août 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 31 mars 2026 et par la présente modification n° 2 datée du 6 août 2026, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus daté du 25 août 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 31 mars 2026 et par la présente modification n° 2 datée du 6 août 2026, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada.

FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.
en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire des FNB Fidelity

« Robert Lloyd Strickland »
ROBERT LLOYD STRICKLAND
Chef de la direction
Fidelity Investments Canada s.r.i.

« Jason Louie »
JASON LOUIE
Chef des finances, Fidelity Canada
Fidelity Investments Canada s.r.i.

Au nom du conseil d'administration de Fidelity Investments Canada s.r.i.

« Don Wilkinson »
DON WILKINSON
Administrateur

« Russell Kaunds »
RUSSELL KAUNDS
Administrateur

FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.
en sa qualité de promoteur des FNB Fidelity

« Robert Lloyd Strickland »
ROBERT LLOYD STRICKLAND
Chef de la direction
Fidelity Investments Canada s.r.i.

4757354-v2026810